

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers : 23

En exercice : 22

Présents : 12

Votants : 18

**N° 2023-3-1**

L'an deux mil vingt-trois,

Le 26 juin à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2023.

Madame Aurélie SINIC est nommée secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, HERFAUT Denis, LAGADIC Christophe, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Procurations : ARZUR Yvon à ROUE Christian, FRANCHETEAU Laurent à LAGADIC Christophe, KERNEVEZ Marie-Hélène à CASELLINO Mona, LE BER Caroline à HERFAUT Denis, LE BOSSER Olivia à CORNIC Karine, MARTIN Corine à BERTHELOM Cyril

Excusés : CADIC Christophe, CARLIER Morgane, CRENN Rachel, GOURVES Muriel

---

### Objet – DECISION MODIFICATIVE N° 1

---

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, adjoint aux Finances, rappelle que les dépenses effectuées au chapitre 20 (article 2031 – Etudes ou 2033 – Annonces légales) doivent faire l'objet d'une opération d'ordre budgétaire permettant de les intégrer au chapitre et à l'article dont relèvent les travaux pour lesquels les dépenses ont été mandatées.

Ainsi, il convient de prendre en charge les dépenses :

Chapitre - Article	OBJET	DATE	MONTANT
20 / 2031	Traçage et diagnostic par camera - réseau d'eau pluviales	14/12/2022	3 570,00€
20 / 2031	Levée topographique / Etat des lieux espace sportif Bellevue	13/05/2022	2 400,00€
20 / 2033	Annonces légales – Espace sportif Bellevue	13/05/2022	413,95€
20 / 2033	Annonces légales – Espace sportif Bellevue	26/04/2023	901,31 €
20 / 2033	Annonces légales – Programme de voirie communale	13/05/2022	1 349,66€

En conséquence, il est proposé de régulariser ces opérations en les intégrant dans les comptes d'immobilisation en cours 2313 (Immobilisations corporelles en cours - constructions) et 2315 (Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques), par le chapitre d'ordre budgétaire 041, comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
2313-041	3 715,26€	2031-041	5 970,00€
2315-041	4 919,66€	2033-041	2 664,92€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DIT** qu'il y a lieu de prévoir les crédits en dépenses et en recettes au chapitre globalisé 041 pour régulariser ces écritures
- **APPROUVE** la décision modificative N°1 ci-dessus.

Le Maire,  
David DEL NERO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex, dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)